

Département de la Somme

République Française : Commune de FAVIERES

SEANCE DU 29 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois le vingt neuf juin, l'assemblée régulièrement convoquée le 23 Juin 2023, s'est réunie à 19H sous la présidence de Mr Guy TAECK Maire..

Nombre de membres en exercice: 9

Présents 5 : Mrs TAECK – GARBE - SMETS –CAPRON
Mme SOHET –

Pouvoirs 2 : Mr CAFFIER à Mr TAECK – Mr PERISSET à Mr CAPRON

Votants 7

Secrétaire de séance : Mme SOHET Michèle

Ordre du jour :

Adoption du PV de la séance du 16 Avril 2023

1 Délibération : CCPM , groupement de voirie : ajout de 2 nouvelles communes

2 Délibération : Indemnités stagiaires espaces verts.

Infos diverses

Adoption du PV du 16 avril 2023:

Observations de Madame SOHET: Concernant les travaux d'électrification de la chapelle du Hamelet, elle précise que le devis a bien été demandé à l'entreprise Tempelec qui lui a confirmé s'être rapproché de la mairie. Quand à la sécurisation par vidéosurveillance, le sujet a été abordé au conseil du 22 juin 2022 avec la proposition, votée à l'unanimité, de l'équiper de 2 caméras; les travaux d'électricité devant être faits dans la foulée.

Mr le Maire indique qu'il est très difficile de trouver des entreprises. Le sujet sera revu dans sa globalité.

Le PV est adopté.

1/CCPM , groupement de voirie : ajout de 2 nouvelles communes

insérer le texte : Finances-marchés Publics.....

Mr le Maire procède au vote :

VOTES POUR : 7 ABSTENTION 0 CONTRE 0

2 Délibération : Indemnités stagiaires espaces verts.

Depuis Février 2022 un jeune stagiaire de la Maison familiale rurale d'Yzengremer (formation en alternance et apprentissage aux métier du paysage et de l'horticulture) a rejoint l'équipe des employés municipaux pour un stage de 12 semaines. Compte tenu de son investissement et la qualité de son travail il est proposé de le faire bénéficier d'une gratification.

Les élus propose que la mairie contacte l'école pour transformer, si possible, le stage qui devrait se prolonger à la prochaine rentrée, en contrat d'apprentissage plus intéressant pour lui. (cotisations pour la retraite)

A l'unanimité les élus votent pour une gratification de 500€.

VOTES POUR : 7 7 ABSTENTION 0 CONTRE 0

INFOS :

2eme phase PAPI à venir. Participation financière des communes.

La commission permanente du Conseil départemental nous a accordé une subvention de 6700 € pour la passerelle .

Une randonnée cycliste traversera le village le samedi 16 septembre (1500 à 2000 cyclistes)

La séance se termine à 20h05